

DP

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**  
Depuis 1963, un point de vue de gauche, réformiste et indépendant  
En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)

1970

Edition PDF du 8 octobre 2012  
Les articles mis en ligne depuis DP 1969 du 1 octobre 2012

DOMAINE  
PUBLIC

Dans ce numéro

---

**La part publique de la plus-value foncière (André Gavillet)**

Les cantons planifieront l'aménagement de leur avenir. Il ne s'agit plus de transformer le battoir en salle des fêtes

---

**Les droits populaires otages d'une procédure inappropriée (Jean-Daniel Delley)**

Illustration par la cacade genevoise sur les référendums contre Rubik

---

**Le très Saint-Gothard à coup de milliards (Yvette Jaggi)**

Vient le temps de penser au parcours du Plateau autant qu'à la traversée des Alpes

---

**Banque d'investissements et banque de dépôts (Jean-Pierre Ghelfi)**

La Suisse ne sépare pas, l'Union européenne pourrait le faire

# La part publique de la plus-value foncière

André Gavillet • 3 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21641>

## Les cantons planifieront l'aménagement de leur avenir. Il ne s'agit plus de transformer le battoir en salle des fêtes

Trop surprenant pour être vrai? Chaque année en Suisse la plus-value des terrains dézonés, passant d'une affectation agricole à celle de terrain à construire, représenterait une somme de deux milliards de francs.

Et pourtant. Le chiffre est avancé par les auteurs d'une enquête sur la thésaurisation du sol, publiée dans la collection des «*cahiers jaunes*» qu'édite le Centre patronal vaudois, sous le titre *Terre Précieuse – de quelques remèdes au phénomène de la thésaurisation du sol*<sup>18</sup> (Olivier Rau, Sophie Paschoud, 2012). Eux-mêmes se réfèrent à une recherche d'Avenir Suisse. Double caution bourgeoise. «*Quelques 615 hectares sont dézonés chaque année en Suisse. En se basant sur une plus-value de seulement 300 francs par mètre carré, cela génère quelque deux milliards de francs par an*». Certes, il ne s'agit pas toujours d'un gain immédiatement réalisé. Mais l'enrichissement est réel et, pas plus qu'un gain boursier, imposé. Deux milliards!

La modification<sup>19</sup> de la loi

fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) adoptée le 15 juin 2012 prévoit, au profit des cantons, une taxe obligatoire d'au moins 20%. C'est un minimum, car la plus-value du bien-fonds ne résulte d'aucun travail créatif du propriétaire, mais est l'effet d'une décision politique d'affectation. Malgré la justification évidente de cette taxe, la loi a été attaquée par l'USAM<sup>20</sup>, dont le référendum a d'ores et déjà abouti.

Mais le débat ne se limite pas à l'attribution d'une taxe. Il concerne notamment les zones à bâtir.

### Pas si simple

Le sol a la particularité de ne pas répondre pleinement aux lois du marché. Il n'est pas extensible. L'épopée des *polders* est purement hollandaise. On ne corrige pas la rareté des terres en augmentant les surfaces de mètres carrés. Il y a pourtant des moyens qui permettent de construire plus. On démaille le tissu urbain et agricole en «*mitant*» le territoire. On périurbanise. Ou encore, mais dans un sens positif, on densifie, on construit en hauteur. On planifie des tours avec l'enthousiasme des pionniers des premiers gratte-ciel.

Mais, dans l'ajustement offre – demande, c'est la demande

qui apparaît comme le facteur le plus difficile à contrôler. Les données de la démographie ne se commandent pas comme le frein et l'accélérateur, ni la durée de la vie, ni la prolongation des études, ni le taux d'activité, ni le solde migratoire.

Les démographes demandent qu'on investisse pour loger la Suisse de neuf millions d'habitants que prévoient leurs projections (*Perspectives de population 2010-2040, Le Défi du logement*, conférence de presse du 29 mars 2011, présidée par feu Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat vaudois).

Et, ce surplus d'habitants, il ne suffira pas de lui donner un toit, il faudra aussi équiper les lieux de travail, organiser les transports, adapter les services publics. Bref, il faudra aménager le territoire.

Mais, surprise, l'aménagement actuel ne peut, comme souhaité, répondre à ces nouveaux besoins. Il bute sur la thésaurisation des terres. Elle a pour effet d'annuler les dispositions prises par l'autorité pour que le sol porte le développement du pays. Trop de propriétaires jouissent de leur bien sans autre considération que

le «*c'est à moi*»; ils n'entrent pas dans la dynamique de la croissance, ils coupent l'allumage.

Or le phénomène n'est pas isolé, limité à quelques propriétaires «*qui ne veulent pas vendre*». S'appuyant sur des enquêtes récentes, Olivier Rau peut affirmer : «*Le taux global de thésaurisation du canton de Vaud correspond à 65%*». C'est énorme, les deux tiers des surfaces situées en zone constructible.

### Que faire?

La discordance entre les plans d'affectation adoptés par les communes et les cantons et leur application réelle – incohérence que révèlent simultanément des records de dézonage et des records de thésaurisation – justifie une révision urgente des Plans directeurs cantonaux. La loi fédérale amendée, contreprojet de fait à l'initiative de Pro Natura <sup>21</sup> qui demande notamment une révision des zones à bâtir, sera la réponse à cette situation: tous les cantons adapteront leur Plan directeur dans les cinq ans à venir, ils ne créeront dans ce délai aucune zone à bâtir, jusqu'à l'approbation de leurs nouveaux plans par le Conseil fédéral.

Ces délais et ces exigences figurent certes dans les dispositions transitoires. Mais ce «*transitoire*» ne désarme pas les opposants, qui dénoncent cette extension de la compétence

conférée par l'article 74 <sup>22</sup> de la Constitution fédérale au pouvoir central. Le débat sera inéluctable. Significatif, le référendum de l'USAM a recueilli près de 30'000 signatures en Valais.

En ce qui concerne la thésaurisation et le difficile exercice de concilier les droits de la propriété privée que garantit la Constitution et l'intérêt public, plusieurs voies incitatives pour y répondre sont ouvertes, notamment: – les remaniements parcellaires en zone à bâtir, – la taxation des terrains non utilisés, – le soutien aux communes, aux coopératives, aux projets d'agglomération.

Et enfin, la proposition de «*taxer l'augmentation des parcelles qui deviennent constructibles*». Cette action est à nos yeux prioritaire, si l'on fait bon usage de cette taxe.

### La plus-value

Les cantons doivent prévoir une taxe de compensation dans un délai de cinq ans. Le terme utilisé, «*compensation*», n'est pas rigoureux. Il ne s'agit pas de compenser un inconvénient, mais de répartir, pour une part au profit de la collectivité, le surplus de valeur dont bénéficie le propriétaire d'un terrain affecté en zone constructible. Rien à voir avec un impôt! C'est une tromperie de faire croire que cette taxe renchérit les loyers et sera payée par les

locataires. Au contraire. La valorisation d'un terrain qui résulte du dynamisme d'une ville ou d'un village sera partagée collectivement.

A distinguer absolument de l'impôt sur les gains immobiliers, qui frappe le revenu produit par l'acte de vente individuel d'un objet foncier, immeuble ou terrain.

Une taxe de 20% est le minimum. On devrait, dans le droit cantonal, prévoir une taxe de 50%, c'est-à-dire la moitié de la valorisation du bien-fonds. Elle résulte, rappelons-le, d'une décision qui n'est certes pas arbitraire, encore que souvent négociée, mais volontaire et politique.

Le rendement de cette taxe devrait être affecté à un fonds d'acquisition de terrains. Comme le marché ne peut pas réguler spontanément la vente du sol, et comme la spéculation est un accaparement inacceptable, il faut agir non seulement de l'extérieur, en légiférant, mais aussi de l'intérieur en retirant progressivement des terrains de l'accaparement privé. Les terrains achetés seront remis sur le marché assortis d'un droit de superficie, cadrant leur libération.

L'idée n'est pas nouvelle. Dans les années 70, les Vaudois en discutaient passionnément, tous partis confondus, à l'exception des radicaux alignés sur les thèses de la Chambre d'agriculture. Imaginons que

la taxe permette de transférer chaque année au fonds vaudois 50 millions, l'effort sera modeste vu les dimensions du marché si on capitalise tout le parc immobilier. On ne saurait donc dénigrer cette intervention active de l'Etat en parlant de risque d'une collectivisation progressive. Mais elle sera un outil de régulation.

Toutefois, le chemin sera long. Le Grand Conseil vaudois a écarté en mars 2009 une motion (Grégoire Junod et consorts) qui proposait l'introduction d'une taxe de plus-value. Le vote a permis de décompter 67 oui contre 67 non et une abstention. La voix du président a été prépondérante. Mais, depuis, ce même législatif

a repoussé<sup>23</sup> en septembre 2012 une proposition de se joindre au référendum des cantons contre la LAT fédérale révisée.

Le référendum a abouti. Le peuple tranchera donc. Et l'on sait, depuis le succès de l'initiative Franz Weber, que ce peuple, essentiellement urbain, peut se sentir lui aussi «*propriétaire*» de son sol: ce pays, c'est à lui.

## Les droits populaires otages d'une procédure inappropriée

Jean-Daniel Delley • 6 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21652>

### Illustration par la cacade genevoise sur les référendums contre Rubik

Respectivement 1'500, 2'500 et 3'000 signatures ont manqué aux trois référendums contre les accords fiscaux (Rubik) avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Autriche. Des signatures qui n'ont pu être livrées à la Chancellerie fédérale à la date-limite du 27 septembre, mais des signatures qui ont pourtant été récoltées dans les délais.

En cause, semble-t-il, le manque de diligence des autorités de validation des paraphes – les communes, sauf à Genève où le canton est compétent – et des couacs dans l'acheminement postal.

A compter de la publication

officielle du texte légal, les référendaires disposent de 100 jours pour récolter les 50'000 signatures nécessaires à l'aboutissement de leur demande. Les signatures doivent être apposées sur des listes par communes. Puis le comité référendaire envoie ces listes aux communes pour validation des signatures. Lesquelles communes retournent alors «*sans retard*»<sup>14</sup> les listes validées à l'expéditeur qui les dépose auprès de la Chancellerie. Toute l'opération doit être bouclée en 100 jours.

Qu'il incombe aux opposants à un texte légal de réunir les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la récolte d'un nombre suffisant de signatures dans le délai imparti, rien que de très

normal. Par contre, les référendaires ne sont plus maîtres de la procédure dès lors qu'ils ont transmis les listes de signatures aux autorités compétentes pour vérification. Ils dépendent alors de la célérité des administrations et de la fiabilité du service postal, deux conditions qui, selon eux<sup>15</sup>, auraient fait défaut dans un nombre de cas assez nombreux pour faire échouer les référendums.

Dans son message<sup>16</sup> du 9 avril 1975 relatif à la loi fédérale sur les droits politiques, le Conseil fédéral admet qu'il «*serait particulièrement choquant de voir l'aboutissement d'un référendum ou d'une initiative dépendre de fautes non imputables à leurs auteurs, par exemple de la*

*négligence des services officiels chargés de donner l'attestation*». Or la procédure en vigueur n'exclut pas une telle dépendance; elle se prête même au soupçon de sabotage, ce qui est intolérable. Dans ces conditions, il n'est pas impossible qu'un recours au Tribunal fédéral aboutisse.

Pour éviter cette situation «*choquante*», il faut

que la phase de validation des signatures soit postérieure au dépôt des signatures recueillies. C'est une procédure éprouvée en matière de droits populaires cantonaux et communaux: elle est notamment en vigueur dans le canton de Vaud ou à Genève, par ailleurs principal responsable<sup>17</sup> du retard d'acheminement qui a – provisoirement? – scellé

l'échec des trois référendums contre les accords fiscaux. Les signatures à l'appui d'une initiative ou d'un référendum seraient à déposer auprès de la Chancellerie fédérale dans le délai fixé par la loi. A la Chancellerie ensuite de faire procéder aux vérifications par les autorités compétentes. L'exercice des droits populaires ne serait plus l'otage d'une procédure inappropriée.

## Le très Saint-Gothard à coup de milliards

Yvette Jaggi • 8 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21684>

### **Vient le temps de penser au parcours du Plateau autant qu'à la traversée des Alpes**

Le train jouit en Suisse d'une faveur unique au monde et toujours grandissante auprès des usagers, dont la ferveur pourrait diminuer faute d'investissements massifs sur l'axe «*horizontal*» Genève-Zurich. Certes, le transfert modal pour le trafic marchandises «*vertical*» à travers les Alpes est une obligation constitutionnelle pour la Confédération et, bien sûr, pour les CFF. Les enjeux, considérables en termes financiers et environnementaux, méritent pourtant mieux que le luxueux «*tout au Gothard*» inspiré par un attachement émotionnel au très saint et solide massif.

A la fois forteresse naturelle érigée par la formation des Alpes et lieu de passage utilisé depuis huit siècles, le Saint-Gothard appartient à l'imaginaire collectif helvétique. Telle est la force du symbole qu'il échappe largement aux discours rationnels comme aux considérations économiques. Rien n'est trop grand ni trop cher quand il s'agit de construire ou d'entretenir routes et tunnels sous, sur ou vers le fameux massif dont plusieurs sommets culminent à plus de 3000 mètres.

Gothard est un mot chargé de légende et d'évocations. Le massif et le col doivent leur saint nom à un évêque d'Hidelsheim canonisé en 1131, le chemin muletier et son Pont du diable sont parcourus dès le 13<sup>e</sup> siècle, la diligence postale aux trois

chevaux blancs compte parmi les peintures suisses les plus connues. Le château d'eau de l'Europe sépare les deux grands bassins du Rhône et du Rhin et abritait l'un des dispositifs-clé du Réduit national aménagé pendant la seconde guerre mondiale. Font aussi partie de la mythologie gothardienne les deux tunnels ferroviaires, l'historique (1882), baptisé voleur de pain par les gens d'Uri, et celui de base, le plus long du monde (57 km) dont l'ouverture est prévue pour la fin 2016. Comme si cela ne suffisait pas, le percement d'un second tunnel autoroutier, en plus de celui inauguré en 1980, s'inscrit désormais à l'ordre du jour alors qu'une telle éventualité semblait politiquement exclue il y a quelques mois encore.

Tout le monde admettait, plus ou moins sincèrement, que la mise en service de la ligne ferroviaire de base allait permettre non seulement le transfert modal du trafic marchandises mais aussi une augmentation momentanée du trafic voyageurs et des trains-autos, le temps d'effectuer les gros travaux de remise à neuf du tunnel routier, rendus nécessaires par près de quarante ans d'une exploitation de plus en plus intensive.

Or, le 5 juin dernier, 500m<sup>3</sup> de rochers déboulaient sur la voie d'accès au tunnel ferroviaire du Gothard et l'obstruaient pendant quatre semaines. Il n'en fallait pas davantage pour relancer l'idée d'un deuxième tube routier à laquelle le Conseil fédéral se ralliait promptement, le 27 juin déjà. S'en est suivie tout naturellement une bataille de chiffres, avec le milliard de francs pour unité de base. L'Office fédéral des routes (OFROU) évoque la somme de 2,8 milliards pour le nouveau tunnel tandis que les opposants roses-verts arrivent au total de 4,4 milliards, englobant dans leurs calculs les coûts d'exploitation et d'entretien du nouveau tube pendant les quatre décennies de son espérance de vie.

Autre écart: les opposants estiment à 870 millions l'installation – au moins temporaire – d'un système de transport des voitures à travers le tunnel ferroviaire

de base, déduction faite des taxes encaissées pour ce transport. Déduction comme par hasard omise par l'OFROU, qui reste fondamentalement opposé à l'aménagement d'une «*chaussée roulante*» constituant à ses yeux un investissement non durable.

Nous voilà donc bien loin des objectifs poursuivis par l'initiative populaire fédérale pour la protection des régions alpines contre le trafic de transit<sup>2</sup> adoptée en avril 1994 par le peuple et seize cantons – Argovie et les six cantons romands ayant dit non. Repris en substance dans l'article 84 de la nouvelle Constitution, le texte de l'initiative stipule que «*la capacité des routes de transit dans les régions alpines ne doit pas être augmentée*» tandis qu'une disposition transitoire précise que le trafic de transit des marchandises doit avoir été transféré de la route au rail dans un délai qui a expiré en 2004 et ne sera au mieux réalisé qu'en 2020.

D'ici là, il faudra avoir terminé, outre le tunnel de base du Gothard, celui du Monte Ceneri, dont la mise en service reste fixée à fin 2019. Il faudra aussi, et surtout, avoir aménagé, sur l'axe du Saint-Gothard entre Bâle et Chiasso, le corridor permettant le passage des convois transportant des poids lourds et des conteneurs d'une hauteur aux angles de 4 mètres. La

consultation à ce propos vient de commencer, dans une soudaine précipitation. De manière tout à fait exceptionnelle, le rapport explicatif<sup>3</sup> se borne à «*illustrer le dernier état de la question*», ses auteurs se réservant de consolider les aspects techniques au fur et à mesure de leur élucidation. Car l'urgence est ailleurs: le plan de financement du corridor de ferroutage, devisé à 940 millions de francs, doit être ficelé et approuvé d'ici la fin de l'année prochaine.

En parallèle, les Chambres devront examiner le vaste programme de Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF<sup>4</sup>), dont la Commission du Conseil des Etats va décider un premier remaniement dans sa très prochaine séance, faisant passer de 3.5 à 6 milliards environ les investissements pour le rail d'ici 2025. Ancien dirigeant du Syndicat des cheminots et membre des Chambres fédérales, Michel Béguelin, l'un des meilleurs connaisseurs suisses des questions ferroviaires, a déjà dit le risque d'aller «*droit dans le mur*»<sup>5</sup> avec une enveloppe épaissie, contenant notamment des options irréflechies. Il cite l'indéfendable exemple de dizaines de millions prévus pour l'équipement grande vitesse appelé ETCS II à partir d'Airolo sur la ligne de faite du Gothard datant de 1882 et qui tombera en désuétude dans moins de dix ans. A moins bien sûr que

l'emporte finalement la fausse bonne idée, déjà dénoncée ici par Rodolphe Weibel <sup>6</sup>, d'exploiter cette ligne comme parcours touristique.

Autre fruit d'une réflexion bâclée, sur le fameux corridor de quatre mètres cette fois. Au lieu de rehausser les installations (tunnels, caténaires, etc.), on pourrait aussi baisser le

niveau des wagons, en utilisant par exemple le système Modalohr <sup>7</sup>. L'Office fédéral des transports (OFT) balaie cette solution de bon sens, qui fonctionne à satisfaction sur deux grandes lignes ouest-européennes, sous prétexte de préparation insuffisante et de non durabilité des installations. Et tant pis pour celles et ceux que cette solution

intéresse, parlementaires <sup>8</sup> de gauche ou organisations économiques, dont la Fédération patronale vaudoise. Autant dire qu'on attend avec curiosité le résultat de la demande de concession formellement déposée le 14 août dernier par Modalohr, à laquelle l'OFT promet de répondre au début de l'année prochaine – trop tard peut-être.

## Banque d'investissements et banque de dépôts

Jean-Pierre Ghelfi • 7 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21670>

### La Suisse ne sépare pas, l'Union européenne pourrait le faire

Ce n'est plus un secret pour personne. Les excès spéculatifs des banques sont à l'origine de la crise financière actuelle, qui en est dans sa cinquième année. Les Etats et les banques centrales ont dû intervenir massivement pour éviter l'implosion du secteur financier.

Beaucoup de banques, et parmi elles les plus grandes, n'ont survécu que grâce à ces aides publiques, c'est-à-dire à l'argent des contribuables. Le principe, inscrit en majuscules dans tous les manuels d'économie libérale, selon lequel il appartient au(x) propriétaire(s) d'une entreprise d'assumer les pertes qui découlent d'une gestion défaillante, n'a pas

été appliqué. Les banques ont été considérées comme «*too big to fail*» - trop grandes pour faire faillite.

Cette entorse majeure à l'un des fondements de l'économie libérale s'est traduite par la prise de conscience qu'une modification fondamentale des règles du jeu s'imposait de sorte qu'une telle situation ne se reproduise plus. Car, sans modification, les dirigeants des (grandes) banques pourraient partir du principe que tous les risques (in)imaginables sont désormais à leur portée puisque qu'en cas de malheur les contribuables pourvoient à leur sauvetage. Donc, «*plus jamais ça*».

Pour éviter qu'une telle crise ne se reproduise, encore faut-il parvenir à en identifier précisément les

causes. Et là, les choses se corsent. D'une personne à l'autre et d'un gouvernement à l'autre, les analyses divergent. Est-ce à cause du développement à large échelle des produits dérivés? de la spéculation immobilière? des excès boursiers? du laxisme de la Banque centrale américaine (la *Fed*)? de la généralisation de bonus astronomiques? d'une réglementation complaisante quant aux fonds propres dont les banques doivent disposer?

Sans vouloir noyer le poisson, il semble correct de dire que la crise financière est la combinaison de tous ces éléments, sans que l'on puisse vraiment en identifier un plus spécifiquement que d'autres. Ces divergences d'analyses expliquent que les gouvernements envisagent des mesures différentes.

## Projet de directive européenne

En Suisse, la *commission «too big to fail»*<sup>9</sup> a mis l'accent sur une augmentation des fonds propres sensiblement supérieure à celle, dite de Bâle III, *préconisée*<sup>10</sup> par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Elle n'a en revanche pas remis en cause la pratique de la banque universelle, et donc n'a pas retenu l'idée de séparer banque d'affaires ou d'investissements et banque de dépôts et de crédits. Le Royaume-Uni s'en tient pour le moment aux normes de Bâle III, mais envisage en revanche d'imposer une séparation entre banque d'investissements et banque de dépôts. L'Union européenne pourrait aussi aller dans cette direction. Quelques précisions, un peu trop franco-françaises, sur la distinction entre ces deux types de banques peuvent être trouvées sur [Wikipédia](#)<sup>11</sup>.

Dans la perspective de préparer une directive sur ce thème, Michel Barnier, commissaire européen au marché intérieur et aux services, a mandaté en novembre 2011 une commission d'experts présidée par Erkki Liikanen, gouverneur de la Banque centrale de Finlande. Le rapport qu'elle *vient de rendre*<sup>12</sup> ne remet pas en cause le principe de la banque universelle, tout en préconisant que les activités

de banque d'investissements et celles de banque de dépôts devraient être intégrées dans des sociétés différentes, avec des capitaux propres spécifiques, de manière à ce que les difficultés éventuelles de l'une ne se répercutent pas sur l'autre. Avec l'idée sous-jacente que si une nouvelle crise se produisait, l'Etat pourrait à la rigueur intervenir pour éviter la faillite de la banque de dépôts et de crédits (de manière à protéger les épargnants et les crédits aux entreprises), mais qu'il n'aurait pas à le faire pour la banque d'affaires.

### Ennuyeux? Si seulement!

Les propositions présentées actuellement ne visent ainsi pas à revenir aux principes retenus par la loi américaine votée sous la présidence de F. D. Roosevelt dans les années 1930 (*Glass-Steagall Act*), qui imposait une stricte séparation entre les activités d'investissements et celles de dépôts. Cette loi devait cependant avoir du bon, puisque les pays développés ont vécu sans crise financière significative durant presque soixante ans. Les dérapages ont commencé de se produire dès les années 1990, suivant d'assez peu les politiques néolibérales de déréglementation des marchés financiers engagées par Margaret Thatcher et Ronald Reagan dans les années 1980. Le métier de banquier, souvent qualifié antérieurement d'ennuyeux (*DP 1937*<sup>13</sup>), est devenu

excitant. Si excitant que nous lui devons la crise que nous connaissons.

Il est évident que même une petite séparation, dans le sens de la commission Liikanen, est bien préférable à pas de séparation du tout. Ce match est cependant loin d'être joué. Les milieux bancaires n'en veulent rien. Leur argument est que depuis 2008 la plupart des banques d'investissements se portent de plus en plus mal. Leurs résultats sont en nette baisse; elles ont passablement licencié de personnes; le métier, disent-elles, a beaucoup perdu de ses attraits; les bonus ne sont plus ce qu'ils étaient. C'est certainement vrai. Mais on peut craindre qu'elles ne font que reculer pour mieux sauter. Et cela doit être évité à tout prix. Le coût de la crise actuelle est insupportable, en termes de récession, de pertes d'emplois et de forte hausse du chômage dans les grands pays. Une nouvelle crise aurait assurément des conséquences ravageuses, avec de nouvelles poussées nationalistes qui pourraient finir par submerger nos démocraties.

Ce n'était probablement pas le rôle ni la mission de la commission suisse *«too big to fail»* de prendre en compte ces considérations politiques. Cela devait être le rôle du gouvernement et du Parlement. Ce qu'ils n'ont manifestement pas fait, ni voulu faire. Le débat européen relancera-t-il cette

problématique ? Ce serait heureux et opportun. Car, comme le dit la *NZZ am*

*Sonntag* (19.8): «*Wären Banken langweilig, ginge es ihnen besser*» (si les banques

étaient ennuyeuses, elles s'en porteraient mieux). Et nous aussi.

**Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public**

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

## Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1970#>
2. <http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis204.html>
3. <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=46058>
4. <http://www.bav.admin.ch/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,lnp6I0NTU042l2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDeYB3gmym162epYl>
5. <http://issuu.com/sev-online/docs/contact.sev-2012-15/5?zoomed=true&zoomPercent=100&zoomXPos=0.027906976744185963&zoomYPos=0.25082101806239737>
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/author/rodolphe-weibel>
7. [http://www.modalohr.com/pack\\_modalohr/video.html](http://www.modalohr.com/pack_modalohr/video.html)
8. [http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20113490](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113490)
9. <http://www.sif.admin.ch/dokumentation/00514/00519/00592/index.html?lang=fr>
10. [http://www.bis.org/bcbs/basel3/b3summarytable\\_fr.pdf](http://www.bis.org/bcbs/basel3/b3summarytable_fr.pdf)
11. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque\\_d%27affaires](http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_d%27affaires)
12. <http://alternatives-economiques.fr/blogs/chavagneux/2012/10/02/rapport-liikanen-un-decoupage-limite-des-banques-mais-une-porte-ouverte-pour-faire-plus/>
13. <http://www.domainepublic.ch/articles/19317>
14. [http://www.admin.ch/ch/f/rs/161\\_1/a62.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/161_1/a62.html)
15. <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Die-SVP-hat-gekusch-t-vor-den-Millionen-der-Banken/story/30025398>
16. <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/detailView.do?id=10101153#1>
17. <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/gaffe-chancellerie-etat-sexplique-loubli-dune-etiquette/story/20904546>
18. <http://www.centrepatronal.ch/index.php?id=1535>
19. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2012/5531.pdf>
20. <http://www.sgv-usam.ch/nc/fr/content/informations-detaillees/archive/2012/10/03/article/plus-de-68-000-signatures-attestees-contre-la-revision-ratee-de-la-lat-1263.html>
21. <http://www.pronatura.ch/initiative-pour-le-paysage>
22. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a74.html>
23. <http://www.vd.ch/autorites/grand-conseil/seance-du-18-septembre-2012/>